L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 24 AVRIL 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUY & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 centS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Vendredi.
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces immédiates, placées à côté du rédactionnel de la première partie du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces ordinaires de la page 4 doivent paiement $1 00 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces en noir, dans la page spéciale, paieront $2 50 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces entrant, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces immédiates, les exemptes qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, on n'exigera ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents par ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sont pas indiqué seront publiées six fois.
Les annonces que personne faisant régulièrement de nombreuses leur ont été envoyées à la fin de chaque mois.

VOITURES-FUNÈBRES.
MERCREDI MATIN, 24 AVRIL.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par D. E. Murphy—à 10 heures, à un mile d'encan, au premier, 67 rue des Magnolias, un choix rare d'articles nouveaux, en lots convenables pour les familles et les hôtelleries.

Par Gardner Smith, Tesier & Co.—Encan pour les dames—au magasin de Mme Sophie, rue du Canal, grande vente d'étoffes riches à robes et d'articles de fantaisie. La vente commencera à 11 heures et sera continuée le jeudi et le vendredi.

Par Fortuit & Speer—à 10 heures, le bateau à vapeur Julia, tel qu'il se trouve, entre le Nouveau Basin, la Bourse des Négociants et des Eucenteurs, une belle série de meubles de famille, en briques, faisant face à la rue Toulouse, entre Chartres et Royale.

Par J. F. Delmas—à 10 1/2 heures, rue Morales, au St-Antoine et Bagatelle, tout le contenu de la résidence, consistant en beaux meubles, tapis, &c. et au 3e entrepôt de l'acier.

Par O. Valeto—à 10 1/2 heures, au magasin de Irby, M-Daniel & Co. No 140 rue Gravier, 100 demi-balles de bon coton, Planters' Pride, clair.

Par Gabriel Lassus et Co—à No 59 de la rue de Chartres, bottes, souliers et chapeaux; habillements d'été, chemises blanches, &c.

Par Hoffman & Maize—au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, &c. &c.

Par Montgomery, Bros & Co—à la tête du Vieux Basin: les appareils, voiles, agrès, ancres et chaînes de la goélette Elizabeth.

Par D. E. Murphy—sur la Levée, au pied de la rue Girod, mais.

☞ Achetez vos cosmétiques et chocolate chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

☞ M. D. E. Murphy, encanteur, vend aujourd'hui, à 10 heures du matin, 1,000 sacs de maïs et les sequels l'appelle l'attention des brasseurs.

☞ Nous sommes priés d'annoncer que la grande vente, par catalogue, d'articles instantés de toilettes, vases, services à café, crachoirs, &c., se continuera, en matin, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 67 de la rue des Magasins. Voir l'annonce.

Encan de dames.—On nous prie d'appeler l'attention sur l'encan qui a lieu aujourd'hui, au No 152 de la rue du Canal, au magasin de Mme Sophie, par Fuller, Gardner & Mme Gardner Smith, Tesier & Co.

Le stock comprend de belles modes françaises, robes, rubans, chapeaux, dentelles, cachemires, paravents, &c. &c., des dernières nouveautés. La vente est positive et sans réserve. Des places sont réservées pour les dames.

LA MER EN FUMIE CONTRE L'ILE TIMBALIER.—Cette île, située sur les côtes du Golfe à 60 milles de la Passe du Sud, avait un phare dont les fondements ne pouvaient être bien solides, attendu que les lames du Golfe les arrosent fort souvent en submergeant l'île entière. Ce phare vient d'être emporté et le gardien n'a échappé à la chute du petit édifice que parce que, prévoyant le coup, il s'était mis à l'écart, en se réfugiant dans une baisse écartée qui lui servait de cuisine. Or, dit que ce désastre est arrivé, il y a une dizaine de jours, pendant que régnait un grand vent du Sud-Est. On a dû envoyer des secours au gardien qui n'a plus rien à garder, qui n'a plus de vivres et n'a aucun moyen de communiquer avec la terre ferme.

CONCERT DE MADAME FLEURY-URBAN.—Nous avons eu la bonne fortune d'entendre quelques unes des mélodies que Mme Fleury-Urban doit chanter vendredi prochain, au concert qu'elle donne à la salle du Lycée, et nous pouvons assurer les lecteurs que jamais la voix de la jeune cantatrice ne nous a paru plus belle et plus dramatique. Nous signalerons particulièrement la cavatine ajoutée à l'air du Page dans les *Huguenots* et qui a été composée spécialement pour Albony, par Meyerbeer. Le programme est très varié et comprend un grand nombre de morceaux de chant et deux solos de clarinette par M. Fleurint, artiste de talent. Nous avons déjà nommé les chanteurs dont le concours est assuré à Mme Urban: MM. M.... et Fernando et Mlle M. G.. Ce sera une soirée musicale digne d'attirer les dilettants.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Les noms populaires de M. et Mme Gravier figurent sur l'affiche de demain. C'est au bénéfice de ces excellents artistes qu'on donne la première représentation du grand drame de Dumas, *Le Chevalier de Maison Rouge* ou *Les Girondins*. Il y aura donc foule, et ceux qui n'ont pas encore retenu leurs places feront bien de se hâter.

BOIS DE FRENE.—La compagnie du bois de chauffage de la Nlle Orléans annonce aujourd'hui qu'elle vient de recevoir une forte cargaison de bois de chauffage qu'elle vendra et délivrera tout scié au prix de $10 la corde. Le public est invité à aller voir ce bois au chantier de la compagnie, rue Derbigny Nos. 164 et 166, près de la rue Ste-Anne, au Vieux Basin. On peut aussi laisser des ordres au bureau général, situé rue du Canal No. 83, près de la rue de Chartres.

☞ Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'avis de M. Decoigé, dans nos colonnes de ce jour, annonçant la réception de plusieurs médicaments dont le mérite était antérieurement dépourvu depuis plus d'un siècle.

Les pastilles alcalines de Pétrequin, le sirop de Raifort iodoré, les sirops de Chaussier et le liquoreux de Lerat, tiennent un grand et honorable rang parmi les nombreux succès, qui ont été obtenus par les produits de ce pharmacien et sont dans Paris, en Europe et en Amérique, et aux mêmes lieux, et aux différents.

LES INONDATIONS.—Nous lisons dans la *Sentinelle de Thibodaux*:

L'eau du fleuve qui s'échappe par les crevasses qui se trouvent entre l'Donaldsonville et Morgania inclusivement, sur la rive droite, après avoir inondé une grande partie de la paroisse Assomption, commence à envahir les basfonds des terres de Lafourche. Il y a quelque jours de cela, cet envahissement progressait à vue d'œil, ce n'était pas moins de deux pieds par vingt-quatre heures, disait-on. Mais aujourd'hui que l'eau a franchi le terrassement sur lequel passe le chemin de fer et qu'elle se précipite dans le Chenal-du-Sud et le Bayou Black pour se diriger du côté du Bayou de Lafourche et de là dans la mer, le montage sur les habitations de Lafourche est presque impercepti le. Ainsi le Bayou Black, la Chenaudie, le Bayou de Lafourche et une partie du Grand-Caillou, régions très fertiles et pourvues de bonnes écoles, vont se trouver inondés, et par cela perdre en quelques jours le fruit de plusieurs mois de travail.

Vendredi dernier, la population de la ville a été réveillée par les sons sonores et répétés de la cloche d'alarme. Les citoyens redoutaient, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas le sommeil trop lourd, se sont réveillés, ont sauté à bas de leur lit et ont regardé si une lueur spéculeuse ne leur indiquerait pas le lieu du sinistre. Mais ils ont eu beau regarder, ils ont en beau se hisser sur les fenêtres, sur les toits des maisons, sur les clôtures, ils n'ont rien aperçu, et ce n'est le lendemain qu'ils ont pu voir ce qui avait causé leur déconvenue. Cependant un Sénégalais, dit-on, a été pendu à la cloche d'alarme, et ce n'est que le lendemain qu'on l'a trouvé pendu, mais on ne sait pas si c'est le sommeil ou la crainte qui a été la cause de son suicide.

CONCERT DE MADAME FLEURY-URBAN.—Nous avons eu la bonne fortune d'entendre quelques unes des mélodies que Mme Fleury-Urban doit chanter vendredi prochain, au concert qu'elle donne à la salle du Lycée, et nous pouvons assurer les lecteurs que jamais la voix de la jeune cantatrice ne nous a paru plus belle et plus dramatique. Nous signalerons particulièrement la cavatine ajoutée à l'air du Page dans les *Huguenots* et qui a été composée spécialement pour Albony, par Meyerbeer. Le programme est très varié et comprend un grand nombre de morceaux de chant et deux solos de clarinette par M. Fleurint, artiste de talent. Nous avons déjà nommé les chanteurs dont le concours est assuré à Mme Urban: MM. M.... et Fernando et Mlle M. G.. Ce sera une soirée musicale digne d'attirer les dilettants.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Les noms populaires de M. et Mme Gravier figurent sur l'affiche de demain. C'est au bénéfice de ces excellents artistes qu'on donne la première représentation du grand drame de Dumas, *Le Chevalier de Maison Rouge* ou *Les Girondins*. Il y aura donc foule, et ceux qui n'ont pas encore retenu leurs places feront bien de se hâter.

BOIS DE FRENE.—La compagnie du bois de chauffage de la Nlle Orléans annonce aujourd'hui qu'elle vient de recevoir une forte cargaison de bois de chauffage qu'elle vendra et délivrera tout scié au prix de $10 la corde. Le public est invité à aller voir ce bois au chantier de la compagnie, rue Derbigny Nos. 164 et 166, près de la rue Ste-Anne, au Vieux Basin. On peut aussi laisser des ordres au bureau général, situé rue du Canal No. 83, près de la rue de Chartres.

ABOLITION DE LA CONTRAINTE PAR CORPS EN FRANCE.

La loi présentée par le gouvernement français pour l'abolition de la contrainte par corps a été adoptée par le Corps législatif après une discussion très animée. Cent trente-six députés en sont prononcés pour l'abolition et quatre-vingt-douze pour le maintien du vieux système. Parmi ces derniers on a remarqué M. Thiers qui paraît attaché à toutes les choses du passé. Le vote a eu lieu dans la Chambre des députés le 2 avril; il est donc probable que le télégramme de Paris du 15 avril qui nous annonce l'adoption de la loi se réfère au passage de cette même loi dans le Sénat. L'abolition de la contrainte par corps est due à l'initiative intelligente du gouvernement impérial comme l'ont été toutes les mesures libérales qui ont signalé le règne de Napoléon III; l'abrogation de l'article 1781 du code civil, la nouvelle loi sur les coalitions, les traités de libre échange, &c., &c.

La nouvelle de l'adoption de la loi qui abolit l'emprisonnement pour dettes a été portée à la prison de Clichy par un courrier spécial et accueillie par de folles manifestations de joie. Le lendemain matin les députés recevaient sous forme de billet de faire part encadré de noir une invitation d'assister "au service, convoi et enterrement de haute et puissante dame Contrainte par corps, décédée hier, à six heures du soir, au Palais Bourbon, après une longue et douloureuse maladie. Ses amis particuliers, MM. les huissiers, recors, et autres officiers ministériels ont le regret de vous en faire part." Signé Happechair.

Un moment le succès de la loi avait paru douteux, car la motion de renvoyer la première clause à un comité n'a été repoussée qu'à une majorité de huit voix. C'est alors que M. Rouher s'est jeté dans la discussion et son éloquence a triomphé des résistances opposées à la loi.

Nous empruntons à la *France* l'article suivant qui nous paraît admirablement résumer les arguments présentés à l'appui de la loi.

Si la contrainte par corps n'existait pas; si une législation séculaire ne maintenait pas encore au dix-neuvième siècle ce débris des époques et des idées du paganisme; si le législateur venait proposer à notre société libérale, philanthropique, civilisée, d'établir ce moyen d'exécution contre un débiteur malheureux; il y aurait dire: "Il faut assimiler l'infortune au méfait et punir l'insolvabilité du même châtiment que le vol." Qui donc parmi ceux qui réunissent à faire accepter cette doctrine!

Non! parmi ceux qui défendent aujourd'hui la moralité de la contrainte par corps, comme une tradition, il n'y en aurait pas deux peut-être qui consentiraient à l'introduire, comme une innovation dans le système de nos lois.

Que de voix généreuses protesteraient au nom de la liberté individuelle, au nom de la dignité humaine, au nom de la justice distributive, au nom de la moralité même du crédit! Quoi! faire du corps du débiteur une sorte de gage mobilier que l'on peut saisir et mettre sous la main de la justice, comme les meubles qui garnissent un maison! Quoi! condamner un homme à cinq ans d'emprisonnement parce qu'il n'a pas pu payer une dette minime. Quoi! placer sur le même rang, enfermer dans la même prison, exposer aux mêmes contacts immondes, dans l'atmosphère immorale des maisons de détention, l'honnête homme malheureux et le criminel endurci! Quoi! faire dépendre cette peine terrible, non plus, comme en matière de délit, de l'autorité souveraine de la loi et de l'intervention des magistrats chargés de la vindicte sociale, mais de la volonté et du caprice d'un simple particulier! Et ce que c'est jusqu'à Et ce que c'est moral! Et ce que c'est utile! Et ce que c'est conforme à la dignité du public qui y trouvera des garanties suffisantes!

"Les paroles de cette seconde partie sont telles qu'elles conviennent parfaitement à une représentation placée sur le terrain national, mais elles ne sont pas du domaine de la langue diplomatique qui est employée pour traiter les questions internationales aussi longtemps qu'elles peuvent être maintenues dans le domaine de la diplomatie. Le Prusse ne suppose pas qu'il y ait quelque chose de définitivement conclu entre la Hollande et la France, mais elle ne peut pas affirmer le contraire.

"La question a été mise en avant officiellement par un mot du roi de Hollande, qui a demandé à l'ambassadeur de France comment la Prusse accueillerait une cession de souveraineté! La Prusse a répondu qu'elle devait en discuter sa responsabilité au roi de Hollande.

"Du côté de la Prusse, il n'y a aucune raison pour faire une déclaration. La Prusse tiendra compte des vues des coalisantes des traités de 1815, de l'avis de ses confédérés allemands et de l'opinion publique, représentée par le Reichstag. La Hollande a offert ses bons offices pour des négociations entre la Prusse et la France. Cette offre a été déclinée. Le caractère de la question ne permet pas de donner de plus amples explications. Les gouvernements du Nord espèrent qu'on réussira à maintenir les droits de l'Allemagne par la voie pacifique, et que les nations se rallieront avec les puissances étrangères seront maintenues."

Le président du Reichstag dit qu'il voit avec les applaudissements de l'assemblée la preuve que l'unité allemande s'est vivifiée d'une manière satisfaisante, et par l'exposé de ses motifs et par la réponse qu'il a faite.

Voici deux dépêches à remarquer:

Luxembourg, dimanche 31 mars 1867.

De nombreuses affiches portant ces simples mots: *Vive Napoléon! vive la France!* ont été placardées ici. En outre, quatre régiments de la garnison, composés d'anciens sujets de Nassau, ont essayé de se révolter.

La Haye, 31 mars.

Le *Journal officiel des Pays-Bas* démontre d'une manière positive la nouvelle d'après laquelle le roi des Pays-Bas aurait fait cession du grand-duché de Luxembourg.

Le même journal ajoute qu'il ne pourrait être question d'une parelle cession que dans le cas où les grandes puissances intéressées se seraient antérieurs à cet égard.

La *Gazette de Cologne* publie la lettre suivante:

L'article *Nouvelles du Luxembourg*, publié dans les numéros des 27 et 28 mars de la *Gazette de Cologne*, m'oblige à faire la déclaration suivante:

L'assertion d'après laquelle les officiers de la garnison du Luxembourg auraient reçu, pendant la parade, la communication de la cession d'une convention concernant l'évacuation du Luxembourg et du Limbourg et celle des troupes étrangères militaires qu'elle impose.

"Il existe aussi dans la plus haute région politique un certain découpaitement, occasionné par les succès de la Prusse. Au mois d'octobre dernier, la Hollande a demandé l'évacuation de la forteresse de Luxembourg. Le gouvernement ne déclarait pas qu'il y ait des souvenirs étrangers dans la Confédération du Nord, n'a pas cru devoir exercer une pression sur les Pays Bas.

"On n'a rendu que justice à la Prusse lorsqu'on a reconnu dans une position éminente que la politique prussienne cherchait à ménager la susceptibilité de la nation française, naturellement et tant que cela est compatible avec son honneur. Le gouvernement prussien a trouvé et trouve les motifs d'une pareille politique dans une appréciation équitable de l'influence que doivent exercer les relations pacifiques et amicales avec un peuple puissant, et c'est par les mêmes motifs que je m'abstiendrai de répondre par oui et par non à la seconde partie de l'interpellation.

"Les paroles de cette seconde partie sont telles qu'elles conviennent parfaitement à une représentation placée sur le terrain national, mais elles ne sont pas du domaine de la langue diplomatique qui est employée pour traiter les questions internationales aussi longtemps qu'elles peuvent être maintenues dans le domaine de la diplomatie. Le Prusse ne suppose pas qu'il y ait quelque chose de définitivement conclu entre la Hollande et la France, mais elle ne peut pas affirmer le contraire.

"La question a été mise en avant officiellement par un mot du roi de Hollande, qui a demandé à l'ambassadeur de France comment la Prusse accueillerait une cession de souveraineté! La Prusse a répondu qu'elle devait en discuter sa responsabilité au roi de Hollande.

"Du côté de la Prusse, il n'y a aucune raison pour faire une déclaration. La Prusse tiendra compte des vues des coalisantes des traités de 1815, de l'avis de ses confédérés allemands et de l'opinion publique, représentée par le Reichstag. La Hollande a offert ses bons offices pour des négociations entre la Prusse et la France. Cette offre a été déclinée. Le caractère de la question ne permet pas de donner de plus amples explications. Les gouvernements du Nord espèrent qu'on réussira à maintenir les droits de l'Allemagne par la voie pacifique, et que les nations se rallieront avec les puissances étrangères seront maintenues."

Le président du Reichstag dit qu'il voit avec les applaudissements de l'assemblée la preuve que l'unité allemande s'est vivifiée d'une manière satisfaisante, et par l'exposé de ses motifs et par la réponse qu'il a faite.

Voici deux dépêches à remarquer:

Luxembourg, dimanche 31 mars 1867.

De nombreuses affiches portant ces simples mots: *Vive Napoléon! vive la France!* ont été placardées ici. En outre, quatre régiments de la garnison, composés d'anciens sujets de Nassau, ont essayé de se révolter.

La Haye, 31 mars.

Le *Journal officiel des Pays-Bas* démontre d'une manière positive la nouvelle d'après laquelle le roi des Pays-Bas aurait fait cession du grand-duché de Luxembourg.

Le même journal ajoute qu'il ne pourrait être question d'une parelle cession que dans le cas où les grandes puissances intéressées se seraient antérieurs à cet égard.

La *Gazette de Cologne* publie la lettre suivante:

L'article *Nouvelles du Luxembourg*, publié dans les numéros des 27 et 28 mars de la *Gazette de Cologne*, m'oblige à faire la déclaration suivante:

L'assertion d'après laquelle les officiers de la garnison du Luxembourg auraient reçu, pendant la parade, la communication de la cession d'une convention concernant l'évacuation du Luxembourg et du Limbourg et celle des troupes étrangères militaires qu'elle impose.

"Il existe aussi dans la plus haute région politique un certain découpaitement, occasionné par les succès de la Prusse. Au mois d'octobre dernier, la Hollande a demandé l'évacuation de la forteresse de Luxembourg. Le gouvernement ne déclarait pas qu'il y ait des souvenirs étrangers dans la Confédération du Nord, n'a pas cru devoir exercer une pression sur les Pays Bas.

"On n'a rendu que justice à la Prusse lorsqu'on a reconnu dans une position éminente que la politique prussienne cherchait à ménager la susceptibilité de la nation française, naturellement et tant que cela est compatible avec son honneur. Le gouvernement prussien a trouvé et trouve les motifs d'une pareille politique dans une appréciation équitable de l'influence que doivent exercer les relations pacifiques et amicales avec un peuple puissant, et c'est par les mêmes motifs que je m'abstiendrai de répondre par oui et par non à la seconde partie de l'interpellation.

"Les paroles de cette seconde partie sont telles qu'elles conviennent parfaitement à une représentation placée sur le terrain national, mais elles ne sont pas du domaine de la langue diplomatique qui est employée pour traiter les questions internationales aussi longtemps qu'elles peuvent être maintenues dans le domaine de la diplomatie. Le Prusse ne suppose pas qu'il y ait quelque chose de définitivement conclu entre la Hollande et la France, mais elle ne peut pas affirmer le contraire.

"La question a été mise en avant officiellement par un mot du roi de Hollande, qui a demandé à l'ambassadeur de France comment la Prusse accueillerait une cession de souveraineté! La Prusse a répondu qu'elle devait en discuter sa responsabilité au roi de Hollande.

"Du côté de la Prusse, il n'y a aucune raison pour faire une déclaration. La Prusse tiendra compte des vues des coalisantes des traités de 1815, de l'avis de ses confédérés allemands et de l'opinion publique, représentée par le Reichstag. La Hollande a offert ses bons offices pour des négociations entre la Prusse et la France. Cette offre a été déclinée. Le caractère de la question ne permet pas de donner de plus amples explications. Les gouvernements du Nord espèrent qu'on réussira à maintenir les droits de l'Allemagne par la voie pacifique, et que les nations se rallieront avec les puissances étrangères seront maintenues."

L'Affaire du Luxembourg.

Berlin, 1er avril.

Parlement du Nord.—M. de Bismark se dédit clare prêt à répondre immédiatement à une interpellation annoncée par M. de Bennigsen.

M. de Bennigsen dit:

"Un bruit inquiétant est répandu. On dit que l'Allemagne doit perdre le Luxembourg, un berceau des souvenirs allemands. Le Réichstag désire savoir quelle est l'attitude des gouvernements confédérés vis à vis de cette question, car il n'agit d'une forteresse fédérale allemande, d'un pays allemand, d'une frontière allemande et d'une population essentiellement allemande, qui se songe pas à devenir française. L'orateur donne lecture d'une pétition venant du Luxembourg, qui est une sorte de cri de détresse adressé au Reichstag. Cette lettre dit que sur les 200,000 habitants du Luxembourg, il n'y en a guère que 300 qui ne parlent pas allemand.

"Devant cette situation, continue l'orateur, cessent toutes les divergences de parti. Tous les partis s'unissent dès que les intérêts de l'Allemagne seront menacés, et ils appuieront vivement le président du conseil des ministres en face de l'étranger. Nous voulons la paix, mais nous ne craignons pas la guerre lorsqu'il s'agit de repousser la première tentative de la France de porter atteinte à notre nationalité.

"En faisant promptement et résolument une réponse aux tendances belliqueuses de la France, nous les désarmerons dans leur germe. Ce serait une faiblesse de se taire. Le jour où le roi, que pas un village allemand ne doit être perdu, est gravée dans les souvenirs reconnaissants du peuple. Que le roi fasse appel au peuple, il le trouvera oui. L'œuvre de la Constitution peut être terminée en peu de jours devant la menace d'une limitation étrangère.

"Nous ne cherchons pas la guerre, mais si elle éclate, que la France en porte la responsabilité. Les deux nations allemande et française peuvent vivre en paix et prospérer l'une à côté de l'autre, et la guerre leur ferait éprouver à toutes deux de grandes blessures; mais si la France veut entraver notre reconstitution, nous lui montrerons que l'Allemagne est unie."

M. de Bismark répond ainsi à l'interpellation de M. de Bennigsen:

"Par la dissolution de la confédération germanique, le roi de Hollande est rentré dans ses droits de souveraineté sur le Luxembourg. L'union avec la Confédération du Nord excite dans ce pays une certaine répugnance, à cause des lourdes charges militaires qu'elle impose.

"Il existe aussi dans la plus haute région politique un certain découpaitement, occasionné par les succès de la Prusse. Au mois d'octobre dernier, la Hollande a demandé l'évacuation de la forteresse de Luxembourg. Le gouvernement ne déclarait pas qu'il y ait des souvenirs étrangers dans la Confédération du Nord, n'a pas cru devoir exercer une pression sur les Pays Bas.

"On n'a rendu que justice à la Prusse lorsqu'on a reconnu dans une position éminente que la politique prussienne cherchait à ménager la susceptibilité de la nation française, naturellement et tant que cela est compatible avec son honneur. Le gouvernement prussien a trouvé et trouve les motifs d'une pareille politique dans une appréciation équitable de l'influence que doivent exercer les relations pacifiques et amicales avec un peuple puissant, et c'est par les mêmes motifs que je m'abstiendrai de répondre par oui et par non à la seconde partie de l'interpellation.

"Les paroles de cette seconde partie sont telles qu'elles conviennent parfaitement à une représentation placée sur le terrain national, mais elles ne sont pas du domaine de la langue diplomatique qui est employée pour traiter les questions internationales aussi longtemps qu'elles peuvent être maintenues dans le domaine de la diplomatie. Le Prusse ne suppose pas qu'il y ait quelque chose de définitivement conclu entre la Hollande et la France, mais elle ne peut pas affirmer le contraire.

"La question a été mise en avant officiellement par un mot du roi de Hollande, qui a demandé à l'ambassadeur de France comment la Prusse accueillerait une cession de souveraineté! La Prusse a répondu qu'elle devait en discuter sa responsabilité au roi de Hollande.

"Du côté de la Prusse, il n'y a aucune raison pour faire une déclaration. La Prusse tiendra compte des vues des coalisantes des traités de 1815, de l'avis de ses confédérés allemands et de l'opinion publique, représentée par le Reichstag. La Hollande a offert ses bons offices pour des négociations entre la Prusse et la France. Cette offre a été déclinée. Le caractère de la question ne permet pas de donner de plus amples explications. Les gouvernements du Nord espèrent qu'on réussira à maintenir les droits de l'Allemagne par la voie pacifique, et que les nations se rallieront avec les puissances étrangères seront maintenues."

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Terrible tragédie à Augusta.

Les Chars de Ville, à Richmond.

Un Nègre expulsé et arrêté.

Grande sensation.

Fatale erreur d'un Apothicaire à Mobile.

Les Nègres à Washington.

Leur faible estime pour la sainteté du Mariage.

Galveston, 23—La convention des Etats-Unis Tobrom, qui a apprové les dates de la Vera Cruz déjà connaîtra, rapporte aussi que la Vera Cruz est investie par les Libéraux au nombre de 5000 commandés par Mendez, au sud, et 3000 commandés par La Vegas, au nord. Toutes les issues de la ville sont bloquées et les provisions y sont très rares. Le dernier bonfiché s'y est vendu une piastre la livre. Les Libéraux avaient détourné un troupeau de 500 moutons et de chèvres, et la famine était imminente. On devait en entrer bombarder la ville.

Une dépêche de Juarez, à la date du 13, dit que Maximilien et la garnison avaient essayé de sortir de Queretaro; mais qu'ils avaient été repoussés. L'empereur sera certainement pris.

L'or a été en grande demande et des ventes ont été faites à 136 1/2, 137 et 138. Coton plat et en baisse. Ventes, 200 balles, qui seront déchargées demain de steamer C. W. Lord, au dock.

Paris, le 1/2C. Harris, à midi, pour la Nlle-Orléans.

Savannah, 23—Coton plat. Ventes ajourd'hui, 127 balles, mid. à 23 et 23 1/2. Bonnes qualités rares. Reçu 600 balles.

Baltimore, 23—Coton nominal et sans changement, mid. 25.

Mobile, 23—Mme Von Hagan, femme d'un négociant de cette ville, a été empoisonnée par la méprise d'un apothicaire et est morte un instant après avoir pris une potion ordonnée conjointement avec de l'acide prussique au lieu d'acide tartrique.

New York, 23—Fonds s'améliorant. 5 20, 110 1/8. 10-40, 96 7/8. 7-30, 105 1/8. Argent facile à 6 p. c. Or, 138.

St Louis, 23—Le Commerce de Cincinnati, qui a été publié ce matin, dit que les sacs se sont relevés. On n'a plus de crainte de saisonnement pour la chemin de fer du Pacifique.

Cincinnati, 23—Le steamer Montgomery, le premier de la Nlle-Orléans, est arrivé aujourd'hui.

Milwaukee, 23—Les détroits sont ouverts et le premier bateau de la saison vient d'arriver.

Toledo, Ohio, 23—L'hôtel Oliver, une écurie et 24 maisons ont brûlé aujourd'hui; perte: $100,000.

Washington, 22—Les généraux Giffen, du Mississippi, et Scott, du Texas, ont été mis en liberté par ordre du président.

Washington, 23—On n'a reçu par le Câble aucune dépêche de la date d'aujourd'hui.

Robert J. Walker et Charles O'Connor représentent le Mexique, pour vendredi, dans les affaires d'injonction. Stanberry soutiendra que le Gouv n'a pas de juridiction en pareille affaire.

Baltimore, 23—L'archevêque Spalding, primat d'Amérique, se rend à Rome. Il espère pouvoir visiter Rome en mai.

(Dépêches d'hier matin.)

New York 22 avril, au soir.—Nonobstant les rumeurs belliqueuses qui circulent à Paris, le marquis de Moustier a déclaré à M. le prince de l'Espagne, au Corps législatif, que le gouvernement n'avait apporté dans la considération de la question du Luxembourg qu'une pensée de conciliation et de paix.

La gouvernement français est disposé à examiner la question de concert avec les grandes puissances et croit, par conséquent, que la paix ne peut être troublée.

Il y avait une baisse de 8, à la bourse de Londres. Les fonds étaient tous en baisse et plusieurs invendables.

Le *Moniteur* de Vienne déclare non fondés tous les bruits qui ont cours sur une alliance austro-prussienne.

Le *Patrie* dit que les bruits de mesures militaires prises par la Prusse sont totalement incorrects.

San Francisco, 8 avril—La Conjyention unionistes de territoire de Washington a nommé Hiter Alvin Fowler, délégué au Congrès.

Les ouvriers de la Compagnie des Mines de Silver Band, à Helmond, Nevada, se sont mesurés le 5 du mois courant. Il est mis (foulée), après de la compagnie, à californiens sur un rail (barre de bois), pourquoi ainsi et cet comme d'autres ouvrages.

Des coups de feu ont été tirés pendant l'émeute, et 26 hommes ont été tués. Mais Gatling a pu échapper sain et sauf.

New York, 22—L'Express rapporte un bruit suivant lequel le steamer (Adm. Mc Clellan), et le brick Nellie Hunnette, pour vendredi, dans les affaires d'injonction. Stanberry soutiendra que le gouvernement n'avait pas de juridiction en pareille affaire.

Baltimore, 23—L'archevêque Spalding, primat d'Amérique, se rend à Rome. Il espère pouvoir visiter Rome en mai.

(Dépêches d'hier matin.)

New York 22 avril, au soir.—Nonobstant les rumeurs belliqueuses qui circulent à Paris, le marquis de Moustier a déclaré à M. le prince de l'Espagne, au Corps législatif, que le gouvernement n'avait apporté dans la considération de la question du Luxembourg qu'une pensée de conciliation et de paix.

La gouvernement français est disposé à examiner la question de concert avec les grandes puissances et croit, par conséquent, que la paix ne peut être troublée.

Il y avait une baisse de 8, à la bourse de Londres. Les fonds étaient tous en baisse et plusieurs invendables.

Le *Moniteur* de Vienne déclare non fondés tous les bruits qui ont cours sur une alliance austro-prussienne.

Le *Patrie* dit que les bruits de mesures militaires prises par la Prusse sont totalement incorrects.

San Francisco, 8 avril—La Convention unionistes de territoire de Washington a nommé Hiter Alvin Fowler, délégué au Congrès.

Les ouvriers de la Compagnie des Mines de Silver Band, à Helmond, Nevada, se sont mesurés le 5 du mois courant. Il est mis (foulée), après de la compagnie, à californiens sur un rail (barre de bois), pourquoi ainsi et cet comme d'autres ouvrages.

Des coups de feu ont été tirés pendant l'émeute, et 26 hommes ont été tués. Mais Gatling a pu échapper sain et sauf.

New York, 22—L'Express rapporte un bruit suivant lequel le steamer (Adm. Mc Clellan), et le brick Nellie Hunnette, pour vendredi, dans les affaires d'injonction. Stanberry soutiendra que le gouvernement n'avait pas de juridiction en pareille affaire.

CHRONIQUE LOCALE.

L'ENRÔLEMENT.—Le nombre des personnes nouvelles enregistrées lundi dernier dans les quatre District est comme suit: 1er Dist. 237; 2me Dist. 208; 3me Dist. 176; 4me Dist. 160. Total des personnes enregistrées jusqu'au 22 avril inclusivement: 1er Dist. 1587; 2me Dist. 1244; 3me Dist. 799; 4me Dist. 721; total dans la ville, 4554. On nous assure que sur ce nombre il n'y a pas plus de 800 électeurs blancs. Cette immense disproportion ne peut se faire inscrire que de ceux qui ne sont pas encore inscrits. Mais l'intérêt bien mieux qu'à quelque soit par l'incapacité dont la loi les frappe, soit par leur absence volontaire des bureaux d'enregistrement. Beaucoup d'entre eux ne pas se faire inscrire que de courir la chance d'être refusés. Mais l'interprétation étendue incessamment, peut tout changer.

UN DES VOLEURS ARRÊTÉ DE NOUVEAU.—Charley Stewart, un des cinq hommes évadés de la prison de paroisse dimanche dernier, a été recapturé hier matin par le lieutenant Manning et réincarcéré. Le lieutenant Manning a montré en cette circonstance, beaucoup de résolution et de courage. Il venait de chez lui à 8 heures pour son déjeuner, lorsque deux hommes qui se tenaient sur le seuil d'une porte cochère près de l'encoignure Foucher et Girod. L'un parmi eux ne reconnaître et se défierma comme pour échapper à son examen. L'autre passa hardiment devant lui. Le lieutenant ne connaissait pas ce dernier, mais la figure de celui qui voulait se cacher lui était familière. Il s'avance vers lui, et Stewart alors se décide à prendre la fuite. Il entre dans un entrepôt et en sort rue des Magasins, poursuivi ainsi un lieu par le lieutenant Manning qui le poursuivait. Ce dernier, ne prenant pas le mauvais côté comme de coutume, a tiré deux fois sur le fuyard. Stewart court dans un autre magasin et tâche de s'y cacher. Manning, qui n'était pas armé, s'empare d'une hache que portait un pompier, entre dans le magasin et cherche le voleur qu'il trouve blotti derrière un lot de rouge. Le lieutenant lui dit de sortir de là et de lever ses armes; mais le fuyard, qui a tiré deux coups de hache, Stewart n'a plus résisté et s'est rendu.

Mais pendant plusieurs rapports, on aurait vu les autres dans diverses parties de la ville, ou qui ne sont pas encore tous restés ensemble après leur évasion. Séparés ainsi, ils ont plus de chance d'échapper à la poursuite de la police. On attendant, on voilà un de repris. Espérons qu'on ne lui ouvrira pas une seconde fois la porte de la prison avant que la justice ait prononcé à son égard.

RÉVOQUÉ.—L'ordre spécial suivant a été publié hier matin. T. N. Boylan, un des aides du chef de police, ayant, le 15 du courant, intimidé une affranchie de la rue Salomé, et ayant représentations et obstrué la loi en les écartant du voisinage du Bureau d'enregistrement, dans le premier District de cette ville, est, par la présente, considéré de cela est comptable avec son honneur. Le gouvernement prussien a trouvé et trouve les motifs d'une pareille politique dans une appréciation équitable de l'influence que doivent exercer les relations pacifiques et amicales avec un peuple puissant, et c'est par les mêmes motifs que je m'abstiendrai de répondre par oui et par non à la seconde partie de l'interpellation.

"Les paroles de cette seconde partie sont telles qu'elles conviennent parfaitement à une représentation placée sur le terrain national, mais elles ne sont pas du domaine de la langue diplomatique qui est employée pour traiter les questions internationales aussi longtemps qu'elles peuvent être maintenues dans le domaine de la diplomatie. Le Prusse ne suppose pas qu'il y ait quelque chose de définitivement conclu entre la Hollande et la France, mais elle ne peut pas affirmer le contraire.

"La question a été mise en avant officiellement par un mot du roi de Hollande, qui a demandé à l'ambassadeur de France comment la Prusse accueillerait une cession de souveraineté! La Prusse a répondu qu'elle devait en discuter sa responsabilité au roi de Hollande.

"Du côté de la Prusse, il n'y a aucune raison pour faire une déclaration. La Prusse tiendra compte des vues des coalisantes des traités de 1815, de l'avis de ses confédérés all